



Informations 2nd degré

**AG Spelc des 2 et
3 Avril 2025**

- 1- Les Maîtres Délégués
- 2- Application du Décret
du 2022-909 du 20 juin
2022 avec les Accords sur
l'Emploi
- 3- La Formation Initiale





Mars 2025

Réforme de la formation initiale des enseignants

Pourquoi une réforme ?

-  Moins de candidats aux concours depuis le passage à bac +5.
-  Difficultés croissantes des élèves en lecture et mathématiques.
-  Objectif : mieux former les enseignants pour mieux faire réussir les élèves.



Étape 1 : La licence

- 🎓 Création d'une Licence Professorat des Écoles (LPE) dès 2026.
- ♦ Formation pluridisciplinaire et professionnalisante.
- 👤 🏫 10 semaines de stage, apprentissage progressif du métier.



Étape 2 : Le concours à bac +3

-  Accessible dès la fin de la licence (2026).
-  2 écrits (admissibilité) + 2 oraux (admission).
-  Étudiants de LPE dispensés des écrits dès 2028.



Étape 3 : Le master en 2 ans

-  1ère année : élève fonctionnaire (~1400€/mois), stage d'observation.
-  2e année : fonctionnaire stagiaire (~1800€/mois), classe à mi-temps.
-  Objectif : maîtriser disciplines, pédagogie, et s'adapter à la diversité des élèves.



Les avantages de la réforme

-  Parcours plus clair, professionnalisant dès la licence.
-  Rémunération pendant la formation.
-  Meilleure préparation pratique avant d'entrer en classe.



Conclusion

-  Une réforme pour renforcer l'attractivité du métier.
-  Un meilleur accompagnement des futurs enseignants.
-  Objectif final : faire réussir tous les élèves.



Spelc
au cœur
de l'action